



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 76517

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le problème de la douleur chronique. Cet enjeu de santé publique est un problème majeur de société mais sa prise en charge reste encore inadaptée. À l'heure actuelle, il existe 22 diplômes universitaires de prise en charge de la douleur, 17 capacités universitaires d'évaluation et de traitement de la douleur, 1 module d'enseignement en deuxième cycle de chaque faculté de médecine ayant pour thème "douleur et fin de vie". Cette activité d'enseignement repose sur le volontariat de praticiens hospitaliers travaillant dans des structures de prise en charge de la douleur. Un projet de nomination de trois professeurs associés est en cours d'élaboration qui pourrait déboucher sur la création d'un master en médecine palliative, et donc vers la nomination de PU-PH en médecine palliative. Certains praticiens hospitaliers demandent actuellement une répartition des postes entre médecine palliative et médecine de la douleur. Il souhaite donc connaître les intentions de son ministère à ce sujet.

## Texte de la réponse

La médecine de la douleur ne constitue pas une spécialité. Cependant, dans le cadre du troisième plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 (mesure 13), un diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) « médecine de la douleur et médecine palliative » a été créé par arrêté commun des ministères de la santé et chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, le 25 janvier 2007. Dispensé sur deux ans et destiné aux étudiants en médecine, il vient compléter le module 6 « douleur - soins palliatifs » de vingt heures que les facultés de médecine dispensent en formation initiale obligatoire à leurs étudiants. La capacité d'évaluation et de traitement de la douleur, de même contenu que le DESC, complète le dispositif pour les médecins en exercice. La toute première promotion du DES (2008-2010) est en cours. À la suite d'un tronc commun sur une année, les étudiants font le choix en deuxième année entre médecine palliative et médecine de la douleur. Le programme de développement des soins palliatifs 2008-2012 a proposé dans sa mesure XI que soit favorisé « l'établissement d'un plan de carrière hospitalo-universitaire » en soins palliatifs, sur la base de l'enseignement du DESC. Initialement, cette disposition n'avait pas été prévue pour les étudiants choisissant de se spécialiser en médecine de la douleur. Cependant, le Conseil national des universités (CNU) a pris la décision en avril 2010 de répartir les cinq postes de professeur associé nouvellement créés et destinés à pourvoir les sept interrégions du DESC (postes renouvelables annuellement pendant cinq ans), entre médecine palliative et médecine de la douleur. Deux des postes ont été affectés à cette dernière spécialité. Par ailleurs trente-cinq postes d'assistant spécialistes ont été créés par le ministère chargé de la santé pour octobre 2010 pour financer les stages de post-internats en seconde année de DESC. Ces postes sont actuellement en cours de répartition entre médecine de la douleur et médecine palliative, avec une intervention active des sociétés savantes concernées : la Société française d'évaluation et de traitement de la douleur (SFETD), la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP). Ces deux mesures récentes témoignent de la volonté des ministères concernés d'équilibrer la répartition de postes entre les deux spécialités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76517

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 2010, page 4181

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2010, page 12994